

1 Contexte et problématique

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a été saisi par ses ministères de rattachement sur la question des emballages alimentaires en 2019. Un groupe de concertation présidé par M. Dominique Gombert s'est ainsi réuni depuis février 2020 en focalisant ses travaux sur trois thématiques aux enjeux et échéances distincts, qui ont permis au CNA de rendre deux premiers avis (1), et un troisième et dernier avis adopté en juillet 2021 : *Sobriété en emballages alimentaires – Développement du vrac et autres pistes d'actions (avis n°88)*.

Compte tenu de l'ampleur de la thématique, cet avis se focalise plus particulièrement sur la question de **la vente en vrac**. Il présente également des éléments de réflexion plus généraux relatifs à **la sobriété en emballages** et notamment sur le **réemploi** et l'**écoconception**.

La question de la réduction des emballages s'inscrit dans un contexte réglementaire et législatif riche et mouvant (réglementation européenne, lois « Agenc » et « Egalim », projet de loi « Climat et résilience », etc.).

2 Enjeux

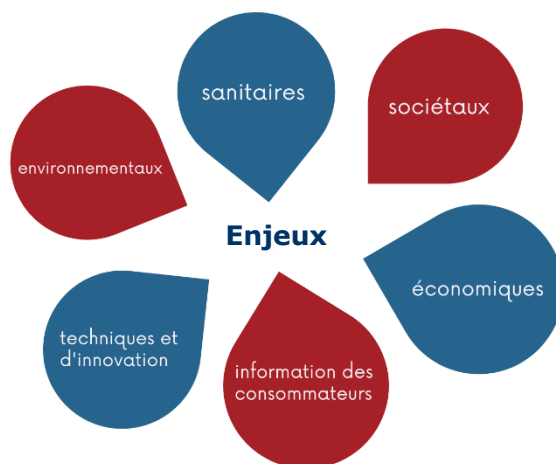
Le recours aux emballages est souvent nécessaire pour des raisons sanitaires, logistiques, d'information, de traçabilité et de marketing. Les emballages et leur cycle de vie constituent cependant une **préoccupation environnementale** de premier ordre. Le secteur alimentaire en est un utilisateur important, depuis la production primaire en amont, jusqu'au consommateur en aval. Ils peuvent, en particulier lorsqu'ils sont mal utilisés, être à l'origine de l'altération de la qualité ou de la sécurité des denrées alimentaires. Les emballages, en particulier ceux à usage unique, constituent également une source importante de déchets, qu'il convient de réduire au regard des préoccupations environnementales associées.

La notion de « **sobriété en emballages** » englobe deux dimensions complémentaires :

- **Questionner leur présence** et éviter l'utilisation des emballages dès que cela est possible. Cela peut entraîner des réflexions sur les modes de consommation et de distribution (par exemple élargir la vente en vrac à de nouveaux secteurs) et conduire à réinterroger les fonctions de l'emballage ;

- **Réduire la quantité d'emballages** et leurs impacts environnementaux tout en assurant leurs **fonctions essentielles** (éco-concevoir les emballages, les réemployer et/ou réutiliser, etc.).

Pour aller vers plus de sobriété en emballages, le CNA rappelle qu'il existe de nombreux enjeux à prendre en considération :



Il existe par ailleurs des enjeux spécifiques à la vente en vrac, notamment en libre-service. Ceux-ci sont détaillés dans l'avis.

Hors mentions contraires dans l'avis et son résumé, **le terme « vrac » est entendu au sens élargi**, c'est à dire la vente au consommateur de produits présentés sans emballage, quel que soit le mode de distribution.

(1) Avis n°86 « Fruits et légumes pouvant être exemptés de l'interdiction de présentation dans des emballages plastiques » en septembre 2020 et avis n°87 « Substitution des contenants composés de plastique en restauration collective » en mars 2021.

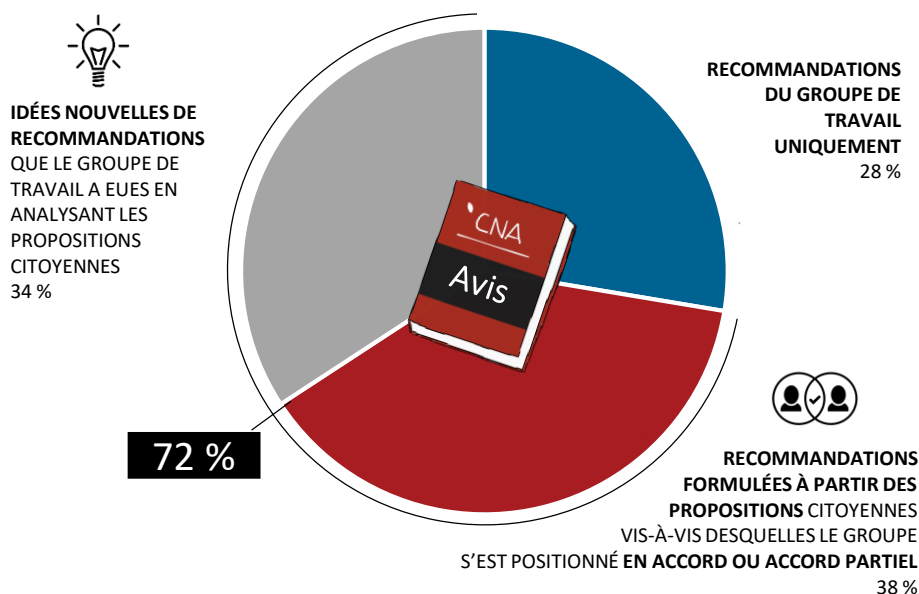
3 Participation citoyenne

Le CNA a, pour la première fois, adossé ses travaux à un **dispositif de participation citoyenne** dans l'objectif d'enrichir ses débats d'expressions et de propositions citoyennes sur le sujet de la sobriété en emballages.

Des outils participatifs complémentaires ont été déployés afin de mobiliser des publics divers sur deux objectifs :

- formuler et hiérarchiser des propositions sur le sujet large de la sobriété en emballages alimentaires le temps d'un débat court réunissant un public volontaire ;
- produire une réflexion plus précise sur la question du développement de la vente un vrac, en mobilisant un public représentant une certaine diversité de la société française.

96 propositions citoyennes ont ainsi été recueillies et portées à connaissance du groupe de concertation au moment du lancement de ses travaux. Toutes les propositions ont fait l'objet d'une analyse, d'une réponse et d'une justification de la part du groupe. Cet échange a par ailleurs permis au groupe d'enrichir son travail de formulation de recommandations à destination des décideurs. Au total, **plus de 70% des recommandations formulées dans l'avis ont un lien avec le débat citoyen.**



4 Constats et ambitions générales

Après plusieurs mois de travaux sur les emballages alimentaires, le CNA et les citoyens ayant participé à la démarche participative rappellent la **nécessité d'un engagement de tous les acteurs du secteur de l'alimentation pour une réduction effective et significative de l'utilisation de certains emballages ou contenants alimentaires.**

Cet engagement collectif est nécessaire afin de :



- Renoncer à une partie des emballages (via notamment le développement de la vente en vrac dans les conditions précisées par le présent avis) ;
- Réduire la quantité d'emballages lorsque ceux-ci assurent des fonctions indispensables (via notamment l'écoconception, la recherche du poids / volume minimum pour assurer ces fonctions et le réemploi) ;
- Limiter l'impact environnemental de l'emballage ainsi réduit, en prenant en compte l'ensemble de son cycle de vie (matière première, fabrication, recyclage après utilisation ...).

5 Recommandations du CNA

Concernant la vente en vrac, les ambitions sont de :

- **Réduire la consommation des emballages les plus défavorables pour l'environnement** au cours de leur cycle de vie, tout en maîtrisant les risques sanitaires et en préservant l'information des consommateurs ;
- **Révolutionner les mentalités et les pratiques** afin d'opérer le changement d'échelle attendu dans le développement de la vente en vrac ;
- Mettre en œuvre des modalités de fonctionnement de la vente en vrac qui permettent **d'aboutir à de réels avantages en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Pour y répondre, le CNA précise les leviers suivants :

- S'appuyer sur une **information et une sensibilisation des consommateurs** à hauteur des enjeux permettant de créer les conditions favorables à leur adhésion au vrac. Veiller particulièrement à une information claire et suffisante pour le vrac en libre-service ;
- Assurer que le vrac soit **économiquement accessible** à qualité équivalente.
- S'assurer de **la mobilisation de tous les acteurs** de la chaîne alimentaire et de l'Etat ;
- **Evaluer l'impact** des différentes modalités de vente en vrac sur le gaspillage alimentaire.

Sur la vente en vrac



6 recommandations sur la vente en vrac

- 1) **Clarifier l'information** sur les produits vendus en vrac en libre-service
- 2) **Clarifier et renforcer les règles d'hygiène** notamment pour augmenter la confiance des consommateurs
- 3) **Inciter au développement de l'offre** des produits vendus en vrac
- 4) **Renforcer l'attractivité, l'accessibilité géographique et l'accessibilité économique** du vrac
- 5) **Communiquer** sur le vrac auprès des consommateurs et les accompagner dans l'adaptation nécessaire des pratiques
- 6) **Accompagner les acteurs** pour optimiser les modalités de fonctionnement de la vente en vrac



Pistes de recommandations sur la sobriété en emballages

« Réemploi »

1) Former et informer les consommateurs sur les bonnes pratiques en matière de réemploi

2) Conduire des travaux sur la question du réemploi au sein d'instances dédiées, comme le futur observatoire du réemploi et de la réutilisation, en prenant en compte les enjeux sanitaires, environnementaux, pratiques, logistiques, économiques, etc. Il est suggéré que ces travaux abordent notamment les points suivants :

- La question du développement des points de reprises automatisés ;
- L'accompagnement global de tous les acteurs de la chaîne alimentaire dans la transition vers le réemploi.

3) Éclairer le rôle et les responsabilités de tous les acteurs sur les enjeux sanitaires liés au développement du réemploi.

« Mieux informer »

Renforcer l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des emballages dont les questions de recyclabilité et de réemploi. Ce renforcement de l'information devra se faire dans un souci de concision pour éviter les risques de confusion et en précisant de manière claire les acteurs responsables de la transmission de ces informations.

« Mieux transporter »

1) Rendre les transports en commun plus adaptés aux achats en vrac et au réemploi

2) Conduire des travaux complémentaires sur l'adaptation des transports en commun aux achats en vrac et au réemploi.

« Mobiliser tous les acteurs »

S'assurer de la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne alimentaire dans la recherche du « juste emballage ».

Sur la sobriété en emballages

« Accessibilité »

Élargir l'offre de produits plus vertueux en termes d'emballages, en tenant compte des enjeux associés à la réduction des emballages.

« Mieux sensibiliser »

Sensibiliser à l'école et à tout âge sur les thématiques environnementales, en abordant notamment la question de la sobriété en emballages, du vrac et du réemploi.

- Pour cela faire notamment connaître davantage la réglementation, les conséquences de certains matériaux sur l'environnement et sur la santé, les bons gestes de tri et de réemploi ainsi que les bonnes pratiques existantes

- Mener une campagne de communication sur les logos portant sur les consignes de tri, en particulier sur le Tri-man.

- S'appuyer sur les médias et sur les structures de solidarité locales afin de toucher le plus grand nombre.

- Diffuser plus largement les informations relatives à la part d'emballages qui est effectivement recyclée.

« Recherche »

1) Soutenir davantage la recherche sur les matériaux durables destinés aux emballages alimentaires en s'appuyant notamment sur les contributions payées aux éco-organismes.

2) Développer la recherche pour identifier de nouvelles alternatives au plastique en matériaux à moindre impact environnemental, notamment pour la restauration en milieu hospitalier où l'usage unique est privilégié pour certains usages.